



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 février 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 12 février 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Céline DETURCHE Muriel ARTIQUE, Johann MATHIEU, Christelle PORTIER, Joël DEMIERRE, Ana-Maria MARTIN, Marie-Bernadette BASTARD MADER

Absents : Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Christelle BOUDAMOUZ, Hakim GHEMMOUR, Martine DONNA, Fanny MERMET-BOUVIER, Thierry ROULLARD,

Lionel DUJOUX a donné procuration à Joël DEMIERRE
Julie ROULLARD-NOUGARET a donné procuration à Céline DETURCHE,
Christelle BOUDAMOUZ a donné procuration à Sandrine DETURCHE,
Thierry ROULLARD a donné procuration à Ana-Maria MARTIN,

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 08
Nombre de Votants : 12 (dont 4 procurations)

Secrétaire de séance : Joël DEMIERRE

N° 2026-11 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,
Madame Céline DETURCHE, adjointe aux finances rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales en 2025.

- Taxes foncières sur les propriétés bâties	26.12 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties	59.36 %
- Taxes d'habitation sur les résidences secondaires	13.43 %

Elle précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxes foncières sur les propriétés bâties 26.12 %
 - Taxes foncières sur les propriétés non bâties 59.36 %
 - Taxes d'habitation sur les résidences secondaires 13.43 %

Certifié exact
Le secrétaire de séance
Joël DEMIERRE

Massongy, le 27 février 2026
Le Maire,
Sandrine DETURCHE

